

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

74064

Objet

TARIF DU CAVEAU  
DEPOSITOIRE

DATE DE CONVOCATION

15 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

15 mars 1974

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze  
le vingt trois mars à 9 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,  
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU,  
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM<sup>me</sup> FAVIERE par Me DUFOUR  
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Les tarifs du caveau dépositaire sont restés inchangés  
depuis le 12 novembre 1956, la Commission des Finances propose  
de revaloriser ces tarifs.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Commission Municipale des Finances  
en date du 14 mars 1974,

DECIDE :

- de fixer le tarif progressif suivant, à compter de 1974 :
  - 1 F par jour les deux premiers mois
  - 2 F par jour les mois suivants.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

Arrivé le 27/3/1974 - Délibération exécutoire en  
application de l'Art. 46 du C.A.M. - Toutefois,  
cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup>  
Avril 1974 -

ROCHEFORT, le 29 MARS 1974  
LE SOUS-PREFET,



Guy TETARD